

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mai 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance du 18 mai 2020

**2020 SG 17 / DAE 83-2** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les exploitants.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une exonération de 6 mois des redevances non assises sur le chiffre d'affaires dues par les exploitants commerciaux sur le domaine public parisien pour une activité durable ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accorder une exonération de six mois des redevances d'occupation du domaine public non assises sur le chiffre d'affaires dues par les exploitants d'une activité commerciale durable sur le domaine public parisien, en raison de l'épidémie liée au COVID-19, au titre 2020.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**